

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DASES 54G Permanence d'accès aux droits au Pôle Santé Goutte d'Or (18e) - Convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 février 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande l'autorisation de signer avec la CPAM de Paris une convention de partenariat relative à la mise en place d'une permanence d'accès aux droits au Pôle Santé Goutte d'Or à Paris 18^{ème} ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention de partenariat relative à la mise en place d'une permanence d'accès aux droits au Pôle Santé Goutte d'Or à Paris 18^{ème} avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO